

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. HORAIRES L'ETABLISSEMENT

OUVERTURE DU PORTAIL

- De la petite à la grande section : 07h30 à 8h30 ; Après 8H30 le portail sera fermé.
- Pour la Crèche et la Toute petite section : 07h30 à 9h ; Après 9H00 le portail sera fermé.

LA SORTIE : DU LUNDI AU VENDREDI

- A 12h30 pour les enfants qui sont en demi-journée

Après 13h15 le portail ne s'ouvrira plus. Merci de prendre les mesures idoines pour récupérer vos enfants à l'heure.

- **De 16H30 à 17h00 précises** pour les enfants en journée complète (tous les lundis, mardis et jeudis).

NB : La surveillance des enfants s'étend dans la limite des heures réglementaires ; il est donc important de respecter les heures de sorties.

***Passé 17h00** pour les enfants de la PS/MS/GS, il vous sera demandé une indemnité de transport de 5000 FCFA pour la maitresse chargée d'attendre votre arrivée.

***Passé 17h45** pour les enfants de la crèche/TPS, le même règlement vous sera appliqué.

IMPORTANT : Si vous devez venir chercher votre enfant avant l'heure de sortie, prévenir impérativement la direction.

2. HORAIRES DE LA DIRECTION

- Horaire Direction Pédagogique : 7H45 à 9H30
- Horaire Administration et Comptabilité : 7h45 à 9H30
- En dehors des horaires mentionnés ci-dessus merci de prendre RDV 48H à l'avance : Par téléphone au 33 821 55 63 / 77 837 29 29, par mail à ecolechezdonald@hotmail.com
- Toutes les demandes de documents administratifs (certificats de scolarité et autre) devront se faire 48h à l'avance. Plus aucun dossier ne sera traité à la dernière minute.

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOUS NE POURRONS PLUS VOUS RECEVOIR AU DELA 9H30

3. FACTURATION

Le paiement de la scolarité se fait mensuellement ou par trimestre par espèces ou par chèque. Cependant, face à la recrudescence des chèques impayés l'école n'acceptera plus les chèques après un premier défaut de paiement. **Les échéances sont fixées en début de mois et au plus tard le 05 du mois en cours. Tout mois entamé est dû dans son intégralité.** En cas de non-paiement selon les délais ci-dessus l'école se réserve le droit de ne plus admettre l'enfant jusqu'à régularisation.

Important :

- En cas d'annulation des parents, les frais d'inscription et de réinscription et de scolarités déjà versés ne seront pas remboursés par l'établissement ;
- **La scolarité est un engagement annuel dont le paiement se fait mensuellement, par trimestre ou à l'année et sur présentation OBLIGATOIRE de la facture.**
- **Si pour une raison ou une autre votre enfant quitte l'école en milieu d'année scolaire ou s'absente pour diverses raisons, les parents sont tenus de payer la scolarité des mois restants (départ) ou ceux durant lesquels il est absent ; la place étant réservée à l'année et donc prise en compte dans les charges de l'établissement.**
- **Si par une situation exceptionnelle les cours sont suspendus et les écoles fermées par les autorités compétentes, les parents seront tenus de régler la scolarité. Des dispositifs de suivis et d'apprentissage à distance seront bien sur mis en place.**

4. SURVEILLANCE :

L'établissement est placé sous vidéosurveillance.

5. OBJET DE VALEUR :

L'école Chez Donald décline toutes responsabilités en cas de perte de bijoux, jeux, argent etc. Il est conseillé de ne pas en apporter et nous vous demandons de vérifier régulièrement le cartable de votre enfant.

6. MALADIE :

- Prévenir en cas d'absence de votre enfant ;
- Prévenir en cas d'absence de votre enfant et garder votre enfant en cas de fièvre ou signe de fièvre ;
- En cas de traitement momentané ou prolongé et régulier, les parents doivent

fournir, pendant les heures de placement, le double de l'ordonnance (y compris le renouvellement) ainsi que la quantité de médicament nécessaire. Tout arrêt ou modification de traitement doit de même être porté obligatoirement à la connaissance de l'équipe ;

- L'école n'assure pas la garde des enfants atteints de maladies contagieuses. Un certificat médical de non-contagion sera demandé au retour de l'enfant.

L'admission à l'école le matin est conditionnée à une température inférieure à 38°C.

- Préciser les allergies de l'enfant sur la **fiche médicale (Obligatoire)**

Il est impératif de nous prévenir si l'enfant est arrivé avec une blessure à l'école.

Cependant nous vous préviendrons en cas de petits incidents survenus dans l'enceinte de l'école et nous nous occuperons immédiatement des premiers soins. Nous n'appelons les parents sur le champ qu'en cas d'urgence.

- En cas de doute sur l'état de santé de votre enfant à l'arrivée le matin, l'école se réserve le droit de ne pas l'accepter.

7. SECURITE

- Les parents ou personnes responsables sont priés de faire descendre leurs enfants de voiture et les remettre aux dames d'accueil au niveau du portail de l'école. Il en est de même pour la sortie, les enfants doivent **IMPERATIVEMENT** être récupérés au niveau du portail. Une fois le portail franchi, l'école décline toute responsabilité concernant votre enfant.

- Les parents sont priés de prévenir l'administration au cas où la personne chargée de venir chercher votre enfant n'est pas sur la liste des personnes autorisées. La maîtresse se réserve le droit de ne pas remettre l'enfant en cas de doute et sans l'accord de la direction.

- La présence des parents et nounous n'est pas autorisée dans l'enceinte de l'établissement pendant le temps scolaire. Merci de ne pas déranger les classes aux heures de cours quel que soit la raison et de passer **obligatoirement** par la Direction.

8. HYGIENE/ SANTE ET BIEN ETRE

a. Veuillez couper courts les ongles de vos enfants.

b. Veillez à ce qu'il y ait toujours une tenue de rechange dans le sac de votre enfant (OBLIGATOIRE et valable pour la crèche/TPS/PS/MS)

c. **Sont interdites les boucles d'oreilles à fermeture non sécurisée.**

d. Les perles dans les cheveux des petites filles **sont strictement interdites.**

Celles-ci tombent parfois et les enfants peuvent les ramasser pour les avaler ou encore les mettre dans le nez ou les oreilles

e. Veuillez surveiller très attentivement les têtes de vos enfants et de les traiter en cas de signes de lentes/poux/teignes

f. L'école se réserve le droit de demander un bilan psychologique, orthophonique et /ou psychomoteur en cas de difficultés scolaires ou comportementales afin d'assurer la continuité scolaire au sein de l'établissement.

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

LA DIRECTION



LES PARENTS

Signature

[avec mention obligatoire « lu et approuvé »]